



vous aurez une vieille représentation dans les veilles de laquelle pas une goutte de sang nouveau ne sera entrée !

A-t-il bien songé à ce que le système de renouvellement emprunte de gravité aux circonstances présentes ?

Ainsi, par toutes sortes de raisons, et malgré notre respect pour les représentants de la Seine, nous repoussons donc le renouvellement partiel.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les préoccupations d'une réélection ne sauraient avoir influencé l'opinion de M. Littré, dont la place sera toujours marquée dans une Chambre républicaine.

Soyons généraux, je le veux bien, mais ne soyons ni oublieux ni dupes, et n'espérons pas des conversions impossibles.

SEVERUS.

Les goupillons politiques.

Nosseigneurs les évêques deviennent de plus en plus des orateurs de club. Leurs mandements sont des boniments politiques.

Après avoir dit que le goupillon politique est un être qui se nourrit de la confiance et de la crédulité.

Le docteur Hugonet faisait éclater une joie bruyante à laquelle il conviait toute la famille qui, plus ou moins rassurée, se réjouissait avec lui.

Landregarde, seul, souvent paraissait peu se confier à ces convalescences anticipées dont il avait tant de fois constaté les lendemains terribles.

Et il s'arrêtait interdit, n'osant ni se démentir ni rien ajouter.

Hugonet avait-il eu raison ? C'était impossible, et cependant, la maladie qui se poursuivait depuis tant de jours, n'avait pas d'ailleurs subi de changements.

parmi ces prélats si admirablement disciplinés. Il se trouve toujours des évêques qui ont la tête près de la mitre.

La République a paru à nos seigneurs une personne de meilleure composition que feu l'empire.

Mgr l'évêque d'Aire et de Dax caractérise d'un mot heureux la République. C'est pour lui « Satan qui fait le tour du monde » sans doute par le Great Eastern et le Transcontinental railway.

Mais nosseigneurs ne sont pas de ces gens qui se bercent de mots, ils ont leur idéal politique, leurs plans de réforme.

Mgr l'évêque de Nîmes est moins pastoral. Il va droit au fait et proclame in petto que l'Assemblée est constituante.

Nagrade pourtant, sous le règne du faussaire courtois, nosseigneurs étaient plus doux et plus patients.

Landregarde, seul, souvent paraissait peu se confier à ces convalescences anticipées dont il avait tant de fois constaté les lendemains terribles.

Et il s'arrêtait interdit, n'osant ni se démentir ni rien ajouter.

Hugonet avait-il eu raison ? C'était impossible, et cependant, la maladie qui se poursuivait depuis tant de jours, n'avait pas d'ailleurs subi de changements.

Landregarde, seul, souvent paraissait peu se confier à ces convalescences anticipées dont il avait tant de fois constaté les lendemains terribles.

Et il s'arrêtait interdit, n'osant ni se démentir ni rien ajouter.

Hugonet avait-il eu raison ? C'était impossible, et cependant, la maladie qui se poursuivait depuis tant de jours, n'avait pas d'ailleurs subi de changements.

rer les successions des douairières tombées en enfance.

Et voilà pourquoi votre fille est muette ! C'est pour cela que la France a succombé sous les coups de son ennemi.

L'évêque de Laval ne s'est pas mis en frais d'éloquence. Il se borne à rappeler succinctement que les républicains ont pour but de mettre la France à feu et à sang.

Telle est la situation de la monarchie en l'an de grâce 1872. Le sceptre est définitivement changé en goupillon.

TRISTAN.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine.

Paris, 9 novembre 1872.

L'affaire du lieutenant-colonel Fabre n'est pas encore finie, ne le croyez pas.

Il paraît que le lieutenant-colonel dont il s'agit, officier d'état-major de M. de Cissey, n'est pas borné à exprimer des opinions subversives de la République.

Cette propagande bonapartiste faite par un officier d'état-major du ministre de la guerre, était devenue si étrange, que le commissaire de police de La Fère n'avait pu s'empêcher d'y prêter attention.

On ajoute que le commissaire de police s'est rendu à la préfecture pour donner les renseignements qui étaient arrivés à sa connaissance, et qu'il existe même dans les cartons un rapport dudit commissaire de police sur les faits et paroles reprochés au lieutenant-colonel.

Une observation, s'il vous plaît. Supposons que dans quelques jours il soit prouvé par des faits indiscutables que le lieutenant-colonel Fabre a encouru tous les graves reproches que l'opinion publique lui adresse.

On parle toujours de la tension des rapports qui existent en ce moment entre le Conseil municipal et M. Léon Say.

La démission du préfet de la Seine a déjà été mise en avant. Nous croyons qu'il y a un peu trop de hâte dans ces nouvelles.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

M. Léon Say met tout son honneur à ne rien faire. M. Haussmann a fait trop ; M. Léon Say, pour changer, ne veut rien faire du tout.

tionnels aujourd'hui. Tout est toujours dans le vague et dans les brouillards.

Tout le monde travaille ! Hier, j'aurais dû vous signaler une brochure de M. Emile Lenôl, député de la Manche, sous ce titre : Qu'est-ce que la République ?

Cette brochure nous semble animée d'un sentiment vraiment national et tout moderne. L'auteur veut que la milice, qui n'est autre chose que la garde nationale de tout le pays, puisse faire corps avec l'armée en temps de guerre.

J'ai parcouru la brochure à la hâte. Voilà ce que j'y ai vu et ce qui me paraît particulièrement digne de remarque.

LETRE MILITAIRE V Les volontaires d'un an

Puisque nous voilà arrivés à l'époque fixée pour les examens des privilégiés de l'art. 54, il n'est pas inopportun, je pense, d'examiner si la grave atteinte portée au principe démocratique en leur faveur et en faveur de leurs camarades de l'art. 53 sera compensée et même justifiée par les avantages résultant de la mise en pratique de cette innovation.

Malgré tous les considérants énumérés dans le rapport de la commission, malgré les citations tirées débitivement par les partisans de ce système, — protectionnisme en diable, — j'avoue pour mon compte n'avoir pas été convaincu le moins du monde.

Pour qu'une institution soit bonne, il faut qu'elle soit en rapport avec le génie de la nation chez laquelle elle doit fonctionner.

En imposant aux volontaires d'autres conditions que celles de satisfaire à un examen ou de présenter des titres universitaires quelconques, en faisant surtout une question d'argent de cette exception à la règle, admette-t-on dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie, des arts et des professions libérales, les législateurs ont fait fausse route.

En France, où le plus humble prolétaire a plus conscience de sa valeur et où on est plus jaloux de ses droits que la première atlesse venue, toute loi qui n'est pas inspirée par la justice et ne s'appuie pas sur le principe de l'égalité démocratique est une loi mauvaise, mauvaise et dangereuse.

Notre nouvelle loi sur le recrutement est de ce nombre. Et pourtant, quand elle fut votée, l'occasion était si belle pour faire du neuf ! mais on l'a laissée échapper.

Les uns n'ont pas osé, les autres n'ont pas voulu la saisir aux cheveux. En cherchant à concilier avec le vœu ardent de la nation les intérêts de leurs castes, c'est-à-dire de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, les députés de la majorité versaillaise ont sans pudeur et sciemment foulé aux pieds les intérêts du pays.

Sur une de ses portes, démesurément large, on lit ce simple mot : sturs ; sur une autre à peine plus étroite, s'étale en gros caractère cette alléchante enseigne : VOLONTARIAT D'UN AN.

La première est destinée plus spécialement à la bourgeoisie ; la seconde est à peu près exclusivement réservée à l'aristocratie du blason et de la fortune.

Enfin ! le fait que ces deux portes soient murées sans que le passage à l'armée, ne sera pas ce que nous donnait à espérer le général Faidherbe, ce que veulent tous les gens consciencieux, c'est-à-dire : « une école de justice et d'égalité pour les classes élevées, une école de discipline, d'instruction, de bonnes mœurs, d'urbanité et de propriété, en un mot, de civilisation pour tout le monde. »

Il faut que ces deux portes soient murées, sans quoi, l'œuvre d'unification et de régénération qui doit s'ébaucher dans l'école communale, ne pourrait se compléter à la caserne.

Il faut que ces deux portes soient murées, parce que les citoyens d'un même pays doivent être égaux devant toutes les lois et que tout ce qui constitue un privilège est une atteinte portée à cette égalité.

Enfin ! le fait que ces deux portes soient murées sans que la fusion des classes ne sera jamais accomplie, la question sociale jamais résolue, et de France condamnée à ne jamais sortir de cet état de marasme dans lequel nous la voyons végéter.

(1) Par qui ? pourquoi ? comment ? Essai d'étude politique dédié à M. Gambetta ; en vente chez les principaux libraires. Prix : 1 fr.

vement enviés et haïs par leurs camarades ; si leur mauvais vouloir à se plier à toutes les exigences nécessite de trop fréquentes répressions, ils deviennent un sujet de scandale, et ceux sur lesquels on comptait pour élever le niveau moral et intellectuel de l'armée, servent au contraire à activer sa démoralisation et sa désorganisation.

Je dis ceci avec conviction : l'institution du volontariat surtout du volontariat payant est une institution fatale.

Dans les corps, ces jeunes gens forment bande à part, ils y forment une secte distincte, protégée des uns, haïs des autres, à charge à tous. Ce sera une seconde édition minuscule de la trop célèbre société d'ADMIRATION MUTUELLE dont une brochure récemment parue a dévoilé la pernicieuse influence sur les destinées du pays (1).

La nouvelle association, se targuant de certains avantages réels et d'autres supposés, ne se croient-ils pas appelés seuls, ou du moins de préférence à leurs camarades, à tous les honneurs, à tous les grades... surtout à toutes les sinécures. Car — vous le verrez — avec tous leurs talents et toutes leurs capacités les gens de cette catégorie privilégiée ne tendront en réalité qu'à un but : celui de se soustraire le moins honteusement possible à l'accomplissement de leur premier devoir de citoyen, au paiement de l'impôt du sang.

Dans ces volontaires d'un an, fournis par l'aristocratie du blason ou de la fortune je cherche en vain les savaux de l'avenir. Je n'y vois pas de recrues pour les légions destinées à effacer, par leurs hauts faits, nos hontes de Sedan et de Metz. Non, dans ces soldats payant leur place à nos parades militaires, je ne vois que des soldats de paille, des recrues pour les régiments de gratio-papier, et de non-valeurs de toute espèce qui encombrant l'armée.

Et puis, de quel oeil la masse des pauvres diables, la masse des SOLDATS DU DEVOIR, c'est-à-dire la grosse majorité, regardera-t-elle ces intrus ? Certainement de mauvais oeil. Ne sera-t-elle pas poussée par son propre instinct à abuser de sa force contre cette infime minorité ? Non contente de ne pas se laisser primer par elle, ne cherchera-t-elle pas au contraire à la briser ? Si bien que ces privilégiés de la fortune et de la loi finiront par être les parias de la grande famille militaire.

Cette hypothèse est très-admissible. En imposant aux volontaires d'autres conditions que celles de satisfaire à un examen ou de présenter des titres universitaires quelconques, en faisant surtout une question d'argent de cette exception à la règle, admette-t-on dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie, des arts et des professions libérales, les législateurs ont fait fausse route.

En France, où le plus humble prolétaire a plus conscience de sa valeur et où on est plus jaloux de ses droits que la première atlesse venue, toute loi qui n'est pas inspirée par la justice et ne s'appuie pas sur le principe de l'égalité démocratique est une loi mauvaise, mauvaise et dangereuse.

Notre nouvelle loi sur le recrutement est de ce nombre. Et pourtant, quand elle fut votée, l'occasion était si belle pour faire du neuf ! mais on l'a laissée échapper.

Les uns n'ont pas osé, les autres n'ont pas voulu la saisir aux cheveux. En cherchant à concilier avec le vœu ardent de la nation les intérêts de leurs castes, c'est-à-dire de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, les députés de la majorité versaillaise ont sans pudeur et sciemment foulé aux pieds les intérêts du pays.

Sur une de ses portes, démesurément large, on lit ce simple mot : sturs ; sur une autre à peine plus étroite, s'étale en gros caractère cette alléchante enseigne : VOLONTARIAT D'UN AN.

La première est destinée plus spécialement à la bourgeoisie ; la seconde est à peu près exclusivement réservée à l'aristocratie du blason et de la fortune.

Enfin ! le fait que ces deux portes soient murées sans que le passage à l'armée, ne sera pas ce que nous donnait à espérer le général Faidherbe, ce que veulent tous les gens consciencieux, c'est-à-dire : « une école de justice et d'égalité pour les classes élevées, une école de discipline, d'instruction, de bonnes mœurs, d'urbanité et de propriété, en un mot, de civilisation pour tout le monde. »

Il faut que ces deux portes soient murées, sans quoi, l'œuvre d'unification et de régénération qui doit s'ébaucher dans l'école communale, ne pourrait se compléter à la caserne.

Il faut que ces deux portes soient murées, parce que les citoyens d'un même pays doivent être égaux devant toutes les lois et que tout ce qui constitue un privilège est une atteinte portée à cette égalité.

Enfin ! le fait que ces deux portes soient murées sans que la fusion des classes ne sera jamais accomplie, la question sociale jamais résolue, et de France condamnée à ne jamais sortir de cet état de marasme dans lequel nous la voyons végéter.

(1) Par qui ? pourquoi ? comment ? Essai d'étude politique dédié à M. Gambetta ; en vente chez les principaux libraires. Prix : 1 fr.

Donc plus de volontariat, plus de sturs et j'ajouterais : plus de tirage au sort. Mais j'entends dire que par-dessus les toits, par hasard que l'Etat renoncât aux beaux divers comptant que MM. les volontaires vont verser dans ses coffres !

« Vous n'êtes pas logiques, vous autres républicains, nous dit-on, vous parlez toujours de la République, et quand on vous propose une par hasard, vous la rejetez d'emblée. »

Permettez-moi de répondre à la fois à tous ces beaux parleurs et de leur crier à mon tour : Halle-là, je vous arrête ; vous ne pouvez pas confondre pas augmentation de recettes avec diminution de dépenses. Nous ce sont des économies réelles et palpables, non des économies illusives, des économies de bouts de chandelle, comme celles que l'on peut réaliser par le maintien du volontariat.

l'écu changé en feuille morte ; quand on aura besoin de volontaires pour de bon, on ne saura plus où aller les chercher, ils seront tous emmenés busqués derrière des encriers ou des pots de peinture ; quand on voudra se servir de l'argent qu'ils auront versé dans les caisses, on ne saura plus où il aura passé.

Ainsi donc, croyez-moi, si vous voulez à avoir beaucoup de soldats, et de bons soldats et à bon marché, faites passer toute la jeunesse par l'école et par l'armée, vous entendez bien, toute la jeunesse. Quelle que soit la position sociale, chaque citoyen doit être tenu d'acquiescer à une instruction primaire et à une instruction militaire suffisantes. Pas d'exception au lieu de confirmer la règle, la détruisez.

Pour finir, retenez bien ceci, lecteur éminent, quand une nation est descendue aussi profondément dans l'abîme que la France y est descendue avec l'empire perdu au coin d'une guise de boulet, quand une nation est tombée aussi bas, elle ne peut espérer se relever que par des moyens énergiques et des mesures radicales.

MAX GUILLET

Les frères bâtonneurs

L'affaire a eu pour scène l'école de la rue Ste-Marthe, à Marseille.

Un soir, un enfant arrive à sa maison fond de coups. Les traces de ces coups apparaissent partout : sur la tête, les jambes, les fesses de l'enfant. De larges échymoses s'étendaient sur tout son corps diapré de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. L'enfant se plaignait à ses parents des vives douleurs qu'il ressentait partout.

Le père trouvant les procédés d'instruction des ignorants peu de son goût, compréna de faire constater par un médecin les contusions dont était couvert son enfant et, muni d'un certificat, porta plainte au maire. M. Guinot renvoya le plaignant au commissaire de police.

Une enquête fut ouverte. Tous les enfants de la piense école se proposèrent pour témoigner des faits, flétrissant à l'avance la conduite par trop anglaise du bon frère. Les faits étaient constatés, l'affaire pouvait suivre son cours. Mais ici commencent les intrigues obscures, les agissements de la meute jésuitique, et ce n'est pas le moins curieux de l'histoire.

Le clan ignorant était en émoi, on le comprend. Comment sortir avec honneur d'une fessée pareille. Après s'être bien creusés le front, après avoir fouillé dans le sac à mains, on tira un argument qui fut porté tout chaud au commissaire de police.

« Monsieur le commissaire, dit un des frères de sa voix flûtée, les renseignements qu'on vous a donnés sont faux, les dépositions des parents sont fausses, elles ont été mendées aux parents et arrachées à nos chers élèves. »

Cependant un pareil démenti, quoique sortant d'une bouche catholique, ne prouvait rien. Un démenti devant la justice ne fait foi que dans la bouche d'un gendarme.

Alors toute la bande noire s'est remuée, on a circonvenu les parents, aux yeux de la mère et de la grand-mère, on a fait jouer les flammes de l'enfer, les diabolins, le purgatoire et toute la fantasmagorie catholique.

De sorte qu'aujourd'hui la vieille grand-mère, effrayée par les feux et les flammes de Sedan, est malade de peur, couchée dans son lit. Le père est tellement ennuyé du tableau qu'il offre en ce moment son intérieur, des persiennes qu'éprouve sa famille, qu'il est sur le point de se désister de sa plainte. Il a même écrit à M. le maire à ce sujet, mais celui-ci a répondu qu'il n'était plus en son pouvoir de suspendre l'affaire, puisque le parquet en était saisi. (Egalité.)

ECHOS

At dessert de ce fameux banquet du 30 octobre, deux banquetiers discutaient ; tous les deux marchands de vins, tous les deux royalistes, mais de nuances différentes.

Ils discutaient sur le mérite relatif de la légitimité et de l'orléanisme. — Mon Dieu ! disait l'un, légitimiste, n'est pas que ce soit un principe ; mais, voyez-vous, je trouve aux Bourbons une grande supériorité sur les Bourbonnais cadets.

— Quelle supériorité ? — La supériorité, fit-il en vidant son verre.

— Alors vos soupçons tombent d'eux-mêmes ? — Ils ne tombent pas, ils se contrarient.

— Non, fit le malade après encore un moment de réflexion, je remercie le ciel de pouvoir repousser ces horribles idées. Ma nature se révolterait tout entière avant de supposer une perversité aussi grande chez une femme que j'ai accablée de mes bonheurs... et puis, voyez-vous, je suis resté magistrat, et je ne crois au crime que lorsque l'intérêt pousse.

— Sans doute, dit Landregarde, et cependant... qu'est-ce donc que ce M. Lachenal ? — Le vieillard fit un mouvement.

— Lachenal, dit-il, vous l'avez rencontré ici ? — Mais oui !... deux ou trois fois.

M. de Frairières, dont le visage était bouleversé, allait répondre, quand la porte s'ouvrit, précédant passage à madame de Frairières, précédant le docteur Hugonet qui, toussant, éternuant, soufflant, entra comme une bombe.

VI MONSIEUR LACHENAL

A partir du jour de cet entretien, l'état de la malade ne fit plus s'aggraver, et à tel point qu'il ne fut plus possible à Landregarde de renouer avec lui quelques mots suivis. Il se dit qu'il souffrait moins. L'essai, et le soir qu'il souffrait moins. L'essai, et le lendemain, il lui répondit que par des paroles inintelligibles. Il avait un commencement de délire qui se prolongea cette fois toute la nuit.

Le jeune homme était l'autant plus étonné de cet état qu'il ne se l'expliquait plus.

(A suivre)

La supériorité de ce Château-Yquem 1846 sur le Château-Yquem de tantôt qui ne datait que de 1870. La supériorité du vin vieux sur le vin nouveau.

Un mot de M. Molé en 1817. Il est d'actualité aujourd'hui... On a beaucoup parlé, dit un jour M. Molé.

Le mot dissolution commence à grincer dans les oreilles... Et de toutes parts nos involontaires s'efforcent de trouver des combinaisons plus ou moins ingénieuses pour reculer le moment fatal.

Les dernières élections n'ont pas eu le don de rassurer l'Assemblée de Versailles sur son avenir... Le mot dissolution commence à grincer dans les oreilles.

J'aurai prochainement à vous entretenir de cette question capitale, dont le Conseil général de la Loire a déjà été saisi, et que les armateurs se disposent, si je suis bien renseigné, à soumettre également à l'Assemblée nationale.

Je me proposais d'aborder la question des charbons... mais vous avez commencé une publication sur la houille qui me fait un devoir de m'effacer devant l'un de vos rédacteurs infiniment plus autorisé que moi à traiter la question.

Vous avez eu dans tous les cas une excellente idée de publier l'arrêté préfectoral de 1853, qui régit les rapports de la consommation avec la production.

Je ne renonce pas toutefois à l'idée de vous adresser à l'occasion quelques renseignements locaux. En attendant, je me permets d'appeler l'attention de votre rédacteur sur le périmètre qu'embrasse l'extraction houillère à Saint-Etienne.

Il y a là matière à une enquête des plus intéressantes, et je suis bon nombre de personnes qui ne seraient pas fâchés de savoir au juste à quoi s'en tenir sur les droits des concessionnaires et sur les restrictions apportées à l'exploitation des tréfonds situés sous la ville même de Saint-Etienne.

Vous avez publié dans un de vos derniers numéros le récit d'un attentat qui aurait été commis à Saint-Chamond sur la personne d'une jeune fille. Le Mémorial d'aujourd'hui annonce qu'il a pris des renseignements, et que le crime dont on a fait tant de bruit se borne à un « simple outrage à la pudeur ».

Une petite nouvelle qui intéresse les amateurs de théâtre pour finir. Mme Doche a joué jeudi soir la Dame aux Camélias. La réputation de cette artiste est depuis longtemps établie.

La Dame aux Camélias qui a fait courir tout Paris est vraiment une pièce immorale que n'aurait pas le courage de chasser du théâtre!

Nous publierons demain le texte complet du nouveau traité de commerce de la France avec l'Angleterre.

Le citoyen Mélinand, Laroux, Poitrasson, F. Dizin, Franoud, Guignery, Bonfils et Granotier, anciens membres du comité fondé en 1870 pour l'élection au Conseil général de M. Andrieux, disposaient de la somme de 93 fr., montant d'un reliquat de caisse.

Le 40 fr. 50 pour les déteaux politiques (remis au citoyen Fournier). 40 fr. 50 pour l'enseignement libre et laïque (remis au citoyen Langlade).

Samedi 9 novembre, le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire qui a duré depuis huit heures jusqu'à onze heures et demie du soir.

Il s'est occupé longuement de la question des écoles et après une laborieuse et sérieuse discussion, il a décidé de maintenir purement et simplement ses délibérations précédentes et a refusé de suivre M. le préfet dans la voie malheureuse où l'on voudrait engager la ville.

Le Conseil municipal a mis en délibération la proposition faite dans la dernière séance par M. Barodet, relative à l'aliénation de la propriété du Vernays. L'administration a été autorisée à remplir les formalités nécessaires pour procéder à la vente de cet immeuble.

versée entre les mains de M. Emile Volland, pharmacien à la montée de la Grande-Côte.

Un journal de la ville raconte que M. Mic doit plaider à la cour d'appel pour M. Challemel-Lacour dans l'affaire d'un certain couvent de Cuire ou Caluire. Notre confrère a été inexactement renseigné.

Dimanche dernier a été inaugurée, par une petite fête tout intime, la nouvelle école libre et laïque du Mont-Sauvage, confiée à la direction de M. Bouvard, l'ex-président du Comité central.

M. Ordinaire avait bien voulu faire une conférence appropriée à la circonstance et qui a eu beaucoup de succès.

L'école du Mont-Sauvage compte déjà plus de cent élèves.

L'assemblée générale de la Société de Saint-Cécile a eu lieu mercredi soir, au palais de la Bourse. Il a été décidé que les répétitions commenceront le 15 novembre et que le premier concert aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois courant.

La société de secours mutuels d'Alsace-Lorraine poursuit avec activité son organisation. Elle pourra tenir dès dimanche prochain sa première assemblée générale à son local, rue Moncey, 101, qu'un de ses membres a mis généreusement à la disposition de ses compatriotes.

Le public est informé que l'exposition canine s'ouvrira irrévocablement le 12 novembre, à 10 heures. Jusqu'à ce jour on recevra les inscriptions au siège de la direction, Hôtel de Bellecour, place de Bellecour, chez M. Hervé du Lorin.

Le comptable de la maison David, Champêtre et Berlie, négociants, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33, a disparu de chez ses patrons, en emportant une somme de sept à huit mille francs qu'il s'était procurée à l'aide de nombreuses falsifications d'écritures de commerce.

On lit dans un petit journal : « Bourde d'un grand journal. Une feuille lyonnaise, dans un article intitulé : Les « cercles », a confondu l'ex-surnuméraire Léotard avec le gymnasiarque de ce nom. Il paraît que son collaborateur est bien informé. »

Notre collaborateur est très-bien informé. La confusion qu'il a faite volontairement avait pour but de se servir d'une similitude de noms pour ne pas mettre en cause un citoyen lyonnais. Que l'ex-surnuméraire soit content : il ne s'agissait pas du gymnasiarque Léotard, mais bien de l'ex-surnuméraire Léotard.

Il ne se passe pas de semaine sans que nous ayions à signaler des accidents de voitures causés par la négligence des cochers.

Le soir, après la chasse, ces messieurs revenaient de Cussy lorsque des perdreaux, ayant pris leur vol auprès d'eux, M. Marillier voulut saisir son fusil qu'il portait en ce moment sur l'épaule.

La question en litige de savoir si, lorsqu'un louage de services a été contracté sans limitation de durée, le maître qui congédie son employé est tenu de lui payer une indemnité.

Le Journal officiel vient de publier le tableau de la production et de la consommation des alcools depuis l'ouverture de la campagne de 1871-1872 jusqu'à la fin de septembre dernier.

Le vent est aux assassins. Il y a trois jours, on arrêtait un individu d'Irigny soupçonné d'avoir assassiné un employé du P.-L.-M. Cet homme a été relâché hier, l'enquête ayant prouvé qu'il n'y avait pas une chose à sa charge qui l'incrimine un peu trop bas.

A Rochebeaucourt, il n'est bruit que d'un assassinat commis sur la personne d'une jeune fille. Nous avons tout lieu de croire qu'il en sera de ce crime comme du précédent et que le jury d'instruction rendra une ordonnance de non-lieu.

Il existe encore, paraît-il, de ces farceurs qui se croient fort spirituels en se permettant vis à vis de personnes qu'ils ne connaissent pas, de mauvaises plaisanteries, dont eux-mêmes sont souvent les victimes.

La somme de soixante-dix francs, produit d'une collecte faite entre amis, au profit de la Société d'enseignement libre et laïque, a été

nez : « On s'est moqué de vous, leur dit-on, il n'y a point de pompiers à Beaujeu. »

Quelques jours après, par hasard, tombe entre les mains de M... une lettre de J. D... dont l'écriture ressemble exactement à celle du faux d'Albignac.

Par arrêté préfectoral du 9 novembre courant, le nommé Bizet, cocher de la voiture n° 91, a été mis à pied pendant huit jours pour avoir insulté grossièrement un voyageur.

DÉPARTEMENTS

Catastrophe à Montceau-les-Mines

Hier, dans l'après-midi, la nouvelle qu'une catastrophe venait d'éprouver notre bassin houiller se répandit à Chalons. Des versions très-contradictoires circulaient sur cet événement sinistre ; nous avons été aux sources les plus sûres, et voici le fait navrant que nous avons appris :

Hier matin, à 9 heures, le feu grisou s'est manifesté dans la galerie inférieure du puits Sainte-Eugénie à Montceau-les-Mines, exploité par la compagnie de Blanzay. 28 mineurs ont été asphyxiés, 10 ont été brûlés, 6 ont été blessés.

Le matin même il avait été défendu de faire jouer la poudre dans ce puits ; cependant, il résulterait de nos renseignements, qu'un coup de mine aurait mis le feu au grisou ou à de la poudre de charbon.

Quelques ouvriers, qui se trouvaient à l'orifice de la galerie, à l'instant où le fatal événement se produisit, purent se sauver en se jetant précipitamment dans la benne. Les galeries supérieures furent aussi très-promptement évacuées, et sans accident.

La consularité est générale au Montceau. Nous renonçons à décrire le déchirant spectacle des familles affligées par ce douloureux événement.

On nous assure qu'un terrible accident est arrivé dimanche à Cussy. Voici dans quelles circonstances : Une partie de chasse avait été organisée, et parmi les invités se trouvait notamment M. Marillier, peintre à Autun, et un neveu de ce dernier, M. Collonge, employé des contributions indirectes.

Le soir, après la chasse, ces messieurs revenaient de Cussy lorsque des perdreaux, ayant pris leur vol auprès d'eux, M. Marillier voulut saisir son fusil qu'il portait en ce moment sur l'épaule.

La chambre des requêtes de la cour de cassation a admis le pourvoi formé par la ville de Roanne contre un arrêt de la cour de Lyon qui avait accordé une indemnité à M. Charcoy, secrétaire congédié de la mairie de Roanne.

La question en litige de savoir si, lorsqu'un louage de services a été contracté sans limitation de durée, le maître qui congédie son employé est tenu de lui payer une indemnité.

Le Journal officiel vient de publier le tableau de la production et de la consommation des alcools depuis l'ouverture de la campagne de 1871-1872 jusqu'à la fin de septembre dernier.

Le vent est aux assassins. Il y a trois jours, on arrêtait un individu d'Irigny soupçonné d'avoir assassiné un employé du P.-L.-M. Cet homme a été relâché hier, l'enquête ayant prouvé qu'il n'y avait pas une chose à sa charge qui l'incrimine un peu trop bas.

A Rochebeaucourt, il n'est bruit que d'un assassinat commis sur la personne d'une jeune fille. Nous avons tout lieu de croire qu'il en sera de ce crime comme du précédent et que le jury d'instruction rendra une ordonnance de non-lieu.

Il existe encore, paraît-il, de ces farceurs qui se croient fort spirituels en se permettant vis à vis de personnes qu'ils ne connaissent pas, de mauvaises plaisanteries, dont eux-mêmes sont souvent les victimes.

La somme de soixante-dix francs, produit d'une collecte faite entre amis, au profit de la Société d'enseignement libre et laïque, a été

Is viennent de faire publier en Allemagne et en Suisse l'avis suivant :

Tandis que nous sommes du côté de l'Allemagne, signalons une invasion de souris qui cause des dommages sérieux en certains districts de la Bavière.

Après des rongeurs et de la Providence citions, on passant, un fait curieux. Dans le Bressa, pays de grands lacs, on a souvent à souffrir des invasions de souris. Savez-vous le remède qui y oppose les paysans dans quelques localités ?

Le marché des céréales est dans la même situation qu'il y a huit jours ; calme dans les transactions ; cours à peu près semblables. Samedi, au marché de la Guillotière, il y avait très-peu de monde.

Le marché aux bestiaux présentait de courts formes. Les porcs tendent cependant à baisser un peu, sans doute par suite de la concurrence du porc salé d'Amérique, dont l'importation devient de plus en plus considérable.

Le pesto bovine dont on croyait que l'Europe occidentale n'avait plus rien à craindre, vient de se déclarer avec une certaine intensité en Hongrie. Les germes de la maladie y auraient été apportés des steppes.

Il est question d'une mesure qui prohiberait momentanément l'exportation du bétail et des pommes de terre à l'étranger. Cette mesure, sollicitée du ministre du commerce par un certain nombre de pétitionnaires, aurait pour but d'amener un abaissement du prix de la viande de boucherie et des pommes de terre, qui va croissant depuis quelque temps.

Les vigneron du Lyonnais commencent à trouver acheteurs pour les vins nouveaux, dans les prix de 55 à 65 fr. les 220 litres.

Le vin de Beaune ont été adjugés à 380, 430, 420 et 410 fr. les deux pièces de 228 litres.

Bourse de samedi nuit et faible. Le 10 novembre, le marché des valeurs étrangères a été fort peu de monde.

Les dernières nouvelles reçues de Londres font craindre une prochaine élévation du taux de l'escompte. Un article du Times du 7 novembre, estimait à 24 millions de livres sterling, soit 600 millions de francs, les tirages des banques françaises sur Londres.

Sur ce chiffre, il a été expédié en Allemagne 9 millions sterling en or (225 millions de fr.) et 3,500,000 l. st. (87,500,000 fr.) ont été appliqués au rachat des emprunts allemands classés en Angleterre.

Les valeurs allemandes sont plus calmes, la spéculation les laissant pour le moment de côté. Autriche 700, Lombard 478 75.

On comptait, on vend des choses importantes d'actions de la Loire à 240 et de Rivo-de-Gier à 73 francs ; on parle de véritables inondations amenées par la pluie dans les puits d'extraction.

On recherche assez les obligations de la Loire et on les paie 900. Sur le marché en Banque, il se négocie un petit lot d'obligations sardes 1863 à 193 fr.

Le Terrenoire out de la demande à 365. On assure que la moitié de la consommation on houille lui est assurée par le produit de ses mines de Bessèges, Torrenoire, Reven et Cauchérial ; ses mines de fer lui donnent tout le minéral dont elle a besoin, en y comprenant un traité de 20 ans avec la compagnie de Makta et Hadid.

Les Londres cote nominale 25 00 ; il est introuvable au dessous de ce prix.

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

Paris, 9 novembre, 1 h. 30 m. soir.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 7-0-0.

M. Grœul est victorieux dans 30 États. M. Grœul dans sept.

FAITS DIVERS

VILLAGE EN FLAMME. — Un brave ministre vient de détruire une partie du village de Doubs, près Pontarlier, en possession de l'établissement d'Albignac, se montrant gens plus pratiques que les pisciculteurs impériaux.

ressources, se trouvent aujourd'hui réduits au suprême dénuement à l'entrée de la rigoureuse saison de l'hiver.

Les pertes s'élevaient à 45,000 francs. Il n'y a d'assurances que pour 6,000 fr.

Il est arrivé à Paris, il y a quelques jours, un homme que l'on croyait mort depuis vingt ans.

C'est un matelot parti avec le lieutenant Bellot, lors de son expédition aux mers polaires. S'étant perdu dans une excursion au milieu des glaces, on avait fini par le croire mort, et l'expédition était rentrée sans lui en France.

Ce matelot, qui a été reçu avant-hier, par la Société de géographie, apporte, paraît-il, de curieux détails sur la façon dont il a vécu pendant ces vingt ans, et sur les régions encore inexploitées par les navigateurs, où il a réussi à pénétrer.

Un nouveau conflit vient de s'engager entre le conseil fédéral et l'évêque catholique de Sion, qui vient de nommer à la cure de Louèche un membre de la société de Jésus.

Il paraît que cette nomination est contraire à l'article 55 de la Constitution fédérale, en vertu duquel l'ordre des jésuites ne peut être reçu dans aucune partie de la Suisse.

L'évêque de Sion a déclaré, il est vrai, que M. Allet, c'est le nom du nouveau curé, est entré dans le clergé de son diocèse et se trouve par conséquent placé sous la juridiction épiscopale.

Mais le conseil fédéral ne s'est pas contenté de cette affirmation, et, considérant qu'il n'a été fourni aucune preuve que M. Allet eût cessé d'appartenir à l'ordre des jésuites, il a rendu un arrêté par lequel il invite le conseil du Valais à refuser sa nomination faite par l'évêque et à prendre toutes les mesures pour assurer l'exécution de cet arrêté.

On voit, par les considérants de cet article, que le conseil interprète l'article 55 cité plus haut en ce sens que « toute action est interdite aux membres de l'ordre des jésuites, soit dans l'école, soit dans l'église. »

L'interdiction ainsi entendue frappe donc non-seulement la société en tant que communauté constituée, mais encore chacun de ses membres individuellement.

Cette interprétation est contestée par l'évêque de Sion, qui persiste dans sa résistance à l'autorité fédérale.

Les promeneurs du champ de foire, ceux du moins qui se trouvaient à la hauteur de la ménagerie Planet, ont eu, hier soir, leur petite émotion. A un moment donné, une femme sortait en courant, affolée et criant à pleine voix que les bêtes féroces allaient sortir de leur cage.

La panique allait s'emparer des curieux du dedans et du dehors, lorsque l'explication de l'incident fut donnée au public. La femme en question avait tout simplement été prise de peur, en voyant entrer le dompteur dans la cage des fauves.

Jeu de la nuit, 31 octobre, à midi, M. Le-teinturier, marchand de curiosités, demeurant à St-Maur, rue Dufour, 37, envoya sa femme faire une course dans le pays ; quand elle revint, au bout de huit à dix minutes, elle le trouva pendu à l'espagnolette de la croisée de sa chambre.

N'étant pas assez forte pour lui porter secours elle s'empressa de courir chercher son plus proche voisin, M. Lagneau, qui vint aussitôt, prit le pendu dans ses bras, l'enleva, le tenant dans son bras droit, pendant que, de la main gauche, il enlevait la serviette passée dans l'espagnolette.

On lui fit respirer du vinaigre, en attendant l'arrivée du docteur Dupertuis, qui, pendant trois heures, avec l'aide de MM. Lagneau et Mazin, employa tous les remèdes que la science peut imaginer.

Enfin, le pendu revint à la vie, sans cependant avoir connaissance de lui-même. Aujourd'hui il est hors de danger. C'est donc avec raison que l'on peut dire qu'il en revient de loin.

On ignore la cause qui l'a poussée au suicide.

THÉÂTRES

Aujourd'hui Dimanche 10 novembre 1872

Grand-Théâtre

Adrienne Tell.

Les Baisers d'adieu.

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine)

3e représentation de Mlle DÉAZET

Vert-vert, comédie vaudeville en 3 actes.

Mlle DÉAZET remplira le rôle de Vert-vert qu'elle a créé à Paris.

Le Pitt de la bonne, vaudeville en 1 acte.

Pierre Maubert, drame en 1 acte.

Une heure au Gave, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 h. 1/2

Mlle DÉAZET à 9 h.

Théâtre des Nouveautés

Ce soir de Poircau l'auvent en 1 acte.

Marcel, comédie en 1 acte.

Le Prestidigitateur, drame en 3 actes.

Le Révolteur, comédie en 3 actes.

On commencera à 7 heures

Palais de l'Alcazar. — Cirque GIOFFI

Tous les soirs représentation

Condition des Soies de Lyon

DU 9 NOVEMBRE 1872

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 46 Organs, 29 Trames, 8 Diverses, 142, 143, 144.

BALLOTS PESÉS.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 6 Organs, 2 Trames, 87 Grèges, 1 Diverses, 96.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AURENAN

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include 17, 9, 23.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870. provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales...

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Plusieurs négociants, industriels et artisans, à la recherche d'industries nouvelles...

ON DEMANDE à reprendre la gestion d'un bureau de tabac.

MALADIES SECRÈTES GUÉRISON prompte, radicale et peu coûteuse.

ROB-SAVARES! DÉPURATOIRE-TONIQUE PERFECTIONNÉ POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses.

DÉPURATIF DU SANG Le Sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses.

UN COMMERCANT de Glaces désirerait représenter, pour l'Ecosse, une fabrique de volours de Lyon.

UN GENDARME en retraite, marié, sans enfants, demande un emploi.

LA VELOUTINE CH. FAY Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SAVON LA LUNE Usine à vapeur A MARSEILLE F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire

Economie de 30% par l'emploi de ce nouveau produit.

LA GLYCÉRINE C. DE PONCET, PHARMACIEN (1/2 Flacon, 60 c.) PRÉVIENT ET GUÉRIT (1 fr. le Flacon) LES ENGELURES-GERÇURES

BIÈRE EHRHARDT F. RES SCHILTTGHEIM-STRASBOURG SUCCURSALE A LYON

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT? ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT

GUÉRISON SURE DU VER SOLITAIRE OU TERCIAIRE Expulsé en 8 heures par le procédé MALIGNON

SIROP Le Sirop et la Pâte d'Escargot par M. MALIGNON ont été reconnus par l'Académie de Médecine.

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON LYON - 14, rue Tupin, 14 - LYON AFFICHAGE GÉNÉRAL

GUÉRISON radicale des CONTAGIEUSES C. CLARENS, rue Neuve-Coguenard, 28 bis, Paris.

AVIS LES DÉTENTEURS LAROSE dont l'usage est universel, sont les meilleurs.

FARINE MEXICAINE DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire.

PEPSINE LIQUIDE BESSON Si mode de préparation et son heureuse association au SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES en font un digestif tonique et anti-nerveux.

DANS TOUTES LES PHARMACIES VIOLAND de Colmar, VIOLAND Haut-Rhin, VIOLAND Alsace, VIOLAND actuellement, VIOLAND à Montrouge, VIOLAND pré Paris, VIOLAND

BOULES DE GOMME A LA GOMME Brevetées (s. g. d. g.), seules reconnues efficaces dans le rhume, la grippe, le catarrhe, les irritations de l'estomac.

POUDRES & PASTILLES Américaines du Dr PATERSON Médaille d'argent: Exposition de Lyon 1872

F.-V. RASPAIL. - RÉFORMES SOCIALES RELATION DE LA GUERRE EN NORMANDIE 1870-1871 Par XAVIER RASPAIL

Table of financial data for BOURSE DE PARIS - Samedi 9 Novembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures. Columns include OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.

Table of financial data for BOURSE DE LYON - Samedi 9 Novembre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.

Table of financial data for BOURSE DE LYON - Samedi 9 Novembre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS, FIN COURANT, FIN PROCHAIN.